

RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES



DÉFINITION

Le/la responsable des ressources humaines élabore et met en œuvre les moyens nécessaires pour adapter les ressources humaines aux finalités économiques de l'entreprise. Il/elle élabore et propose une politique de gestion du personnel et du développement des ressources humaines et définit les conditions générales de son application. Il/elle garantit l'application de la réglementation sociale, en intégrant les règles et les procédures du droit du travail. Il/elle intervient au niveau de la communication interne. Il/elle est l'interface entre la direction et les partenaires sociaux.

Autres appellations possibles du métier : Chef du personnel, Responsable du personnel.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- **Superviser, conduire et contrôler la gestion administrative du personnel :**
 - Contrats de travail.
 - Effectifs.
 - Mouvements du personnel (recrutement, mutation, licenciement...).
 - Temps de travail.
 - Rémunérations et charges sociales.
- **Veiller à l'application de la législation sociale et aux conditions générales de travail.**
- **Assurer les relations avec les organismes sociaux et administratifs.**
- **Gérer les ressources humaines de l'entreprise (besoins quantitatifs et qualitatifs) :**
 - Maintenir et développer les compétences existantes.
 - Anticiper les besoins de l'entreprise en matières de compétences.
- **Gérer les carrières et mettre en place les procédures de recrutement ou de réduction d'effectifs :**
 - Promotion.
 - Evaluation des performances.
 - Formation.
- **Conseiller et assister les responsables hiérarchiques dans leurs relations avec les différentes instances représentatives du personnel.**
- **Participer au développement de l'information et de la communication dans l'entreprise (journal interne, notes...).**



RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES



CONDITIONS D'ACCÈS / DIPLÔMES REQUIS

- Cet emploi nécessite une formation de niveau II (Bac +3/4), voire I (Bac +5) en droit, économie, sciences humaines ou encore école supérieure de commerce ou école d'ingénieur.
- Cependant, selon la taille de l'entreprise, et du niveau de responsabilité qui sera donné au responsable des ressources humaines, une formation de niveau III - DUT gestion et administration d'entreprise option personnel ou BTS comptable - peut suffire.
- Possibilité d'accéder au poste par promotion interne après une expérience professionnelle de plusieurs années dans l'entreprise. Une formation complémentaire en Ressources Humaines est souhaitable dans ce cas.



CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXERCICE

- **Lieu d'exercice** : au siège social de l'entreprise ou en unité de production.
- **Horaires et temps de travail** : des déplacements peuvent être à prévoir.



COMPÉTENCES MÉTIER

- Etablir une relation de dialogue permanente avec la hiérarchie, les salariés et les organisations représentatives de salariés.
- Etre capable de gérer des situations de conflits, faciliter la négociation et la concertation.
- Anticiper les besoins de l'entreprise en matières de compétences et de main d'œuvre.
- Etre capable de superviser l'administratif Ressources Humaines (paie, contrats de travail ...)

AUTRES COMPÉTENCES REQUISES

- Avoir des connaissances juridiques (domaine du travail, domaine social...).
- Connaître les principes économiques de fonctionnement des entreprises.
- Avoir le sens de la communication et de la négociation.
- Maîtriser l'anglais, voire une deuxième langue étrangère.

EMPLOIS ET SITUATIONS ACCESSIBLES

Le/la responsable des ressources humaines a la possibilité d'occuper des postes équivalents dans des structures plus importantes, ou un poste de direction d'entreprise ou d'usine après une formation.

